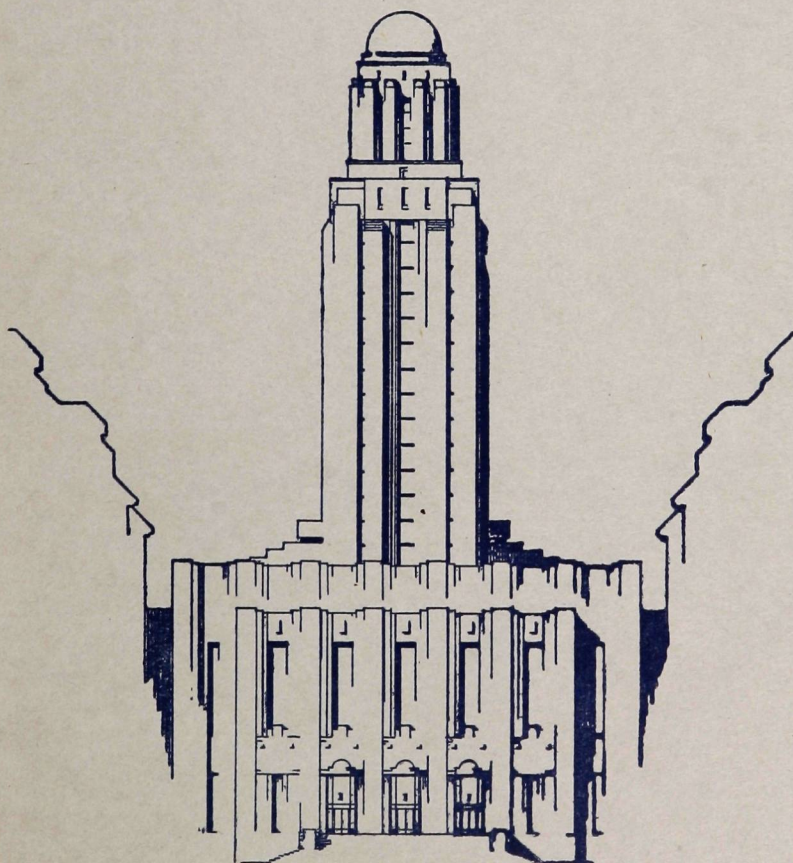


L'ACTION UNIVERSITAIRE



VOLUME X — No 2

OCTOBRE 1943

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité exécutif :

Me Arthur Vallée, président.
Dr Louis-Charles Simard, 1er vice-prés.
Dr Denis Forest, 2e vice-président.
M. Jules Labarre, secrétaire.
M. Gérard Parizeau, trésorier.
Docteur Stephen Langevin ancien président.

Comité de publication :

M. René Guénette, président.
M. Gérard Chaput, p.s.s. (Théologie)
Me Marcel Faribault (Droit)
M. Henri Gaudefroy, i.e. (Polytechnique)
M. Alfred Labelle, (Sciences sociales)
M. Léon Lortie, (Sciences)
Dr Pierre Smith, (Médecine)

Comité du Fonds des anciens :

Me Arthur Vallée, président, Mgr V. Joseph Piette, Sénateur Elie Beauregard, Juge Séverin Létourneau, Docteurs Stéphen Langevin, Louis-Charles Simard, Ernest Charon, MM. J.-Edouard Labelle, Olivier Lefebvre, Oswald Mayrand, A.-S. McNichols, Alphonse Raymond, Jules Labarre, secrétaire, Gérard Parizeau, trésorier.

Conseil général :

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants :

Agronomie : MM. Gustave Toupin et Fernand Corminbœuf.
Chirurgie Dentaire : Dr Conrad Archambault et Dr Gabriel Lord.

Droit : Me Roger Brossard, Me Marcel Faribault.

Hautes Etudes Commerciales : MM. Jean Nolin et Léonidas Joubert.

Lettres : MM. Jean-Marie Gauvreau et René Guénette.

Médecine : Dr Donatien Marion et Dr Jean Saucier.

Médecine Vétérinaire : Dr Ernest Jasmin et Dr E.-P. Marois.

Optométrie : MM. Armand Messier et Charlemagne Bourcier.

Pharmacie : MM. Rodolphe Dagenais et Roger Barré.

Philosophie : Mlle Juliette Chabot et M. Jean Bégin.

Polytechnique : MM. Henri Gaudefroy et René Cyr.

Sciences : MM. Jules Brunel et Léon Lortie.

Sciences Sociales : Me Jean Cornez et Me Fernand Chaussé.

Théologie : M. Gérard Chaput, p.s.s. et M. l'abbé Irénée Lussier.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Trésorier honoraire :

L'honorable Henri Groulx.

Vérificateur honoraire :

Jean Valiquette (H. E. C.)

L'Action Universitaire est l'organe de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal

Les articles publiés dans L'Action Universitaire n'engagent que la responsabilité de leurs signataires.

Rédacteur en chef : **RAYMOND TANGHE**

Rédaction et administration :

Service de la publicité : { 2900, Boulevard du Mont-Royal. Tél. AT. 9451 et AT. 9089.
Raymond DesRosiers

Abonnement : Au Canada, \$2.00; à l'étranger, \$2.50. L'Action Universitaire paraît chaque mois, sauf juillet et août.
Impression et expédition "Imprimerie du Sacré-Cœur", Laprairie, P. Q.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



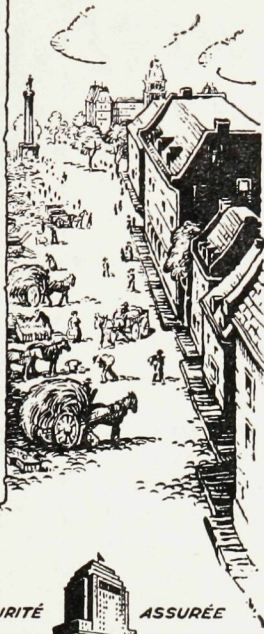
THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE — LETTRES
SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE — PHARMACIE — SCIENCES
SOCIALES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES — GENIE CIVIL —
OPTOMETRIE — AGRONOMIE — MEDECINE VETERINAIRE —
COMMERCE — ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MU-
SIQUE — DESSIN — ART MENAGER — TOURISME — ELOCUTION —
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES GARDES-MALADES — HYGIENE
SOCIALE APPLIQUEE.

Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRETARIAT GÉNÉRAL
2900, BOULEVARD du MONT-ROYAL — MONTRÉAL

**IL Y AURA BIEN TÔT
QUATRE-VINGTS ANS...**

la plus importante compagnie
d'assurance-vie du Canada
était fondée à Montréal. La
province de Québec a donc
été le berceau de cette
institution, qui apporte aujourd'hui
le bien-être et la sécurité
à plus d'un million
d'assurés répartis à
travers le monde.



SÉCURITÉ ASSURÉE

**SUN LIFE
OF CANADA**

L'homme soucieux
d'une tenue impeccable,
se doit de
visiter les studios

Complets,
Paletots,
Tailleurs pour dames,
Uniformes.

De Serres & Gamache

*Marcel Gamache
Henri De Serres*

Vêtements sur mesure
finis à la main.

EDIFICE ST-DENIS
354 est, Ste-Catherine
Ch. 55 — HA. 8339

Examen de la Vue

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

VERRES OPHTALMIQUES

3450, Saint-Denis

PAUL LIPPENS

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

LUNETTERIE MODERNE

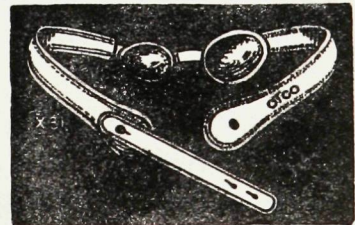
Harbour 9185

Ajustement, par des experts des deux sexes, dans
notre studio ou à domicile, sans frais supplémentaire.

Pharmacie LEDUC

1416, RUE BLEURY — TEL. LA. 3196

Visitez notre nouvelle succursale angle Maplewood et Bellingham,
près du nouvel édifice de l'Université.



Inguinale indirecte
Scrotale - Fémorale
Ombilicale - Ventrale
Inguinale directe

Nos spécialistes possèdent les connaissances particulières requises pour un ajustement exacte des ceintures adaptables aux diverses hernies.

ÊTES-VOUS NÉ ENTRE
le 24 septembre et le 22 octobre?

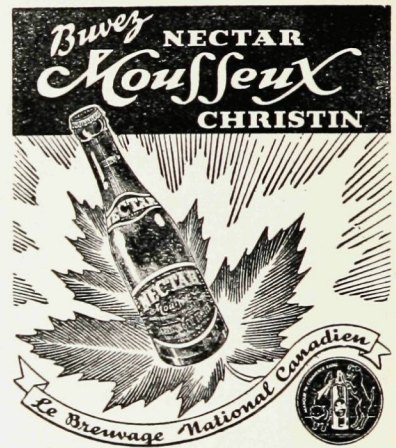


Les personnes nées entre ces dates, dit l'horoscope, requièrent équilibre. Que pourrait-il donc leur convenir de mieux que le parfait équilibre des tabacs dont sont faites les Sweet Caps ?

C'est pour cela que vous fumez les Cigarettes

SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"



PLUS DELICIEUX QUE JAMAIS

LE NECTAR
Mousseux
 CHRISTIN

SOMMAIRE

Avis de convocation	3	
Contribution au Fonds des Anciens	4	
Henri Laugier, recteur d'Alger,	Mgr le Recteur	5
Les relations du Canada avec l'Amérique latine,	Hon. Jas.-A. MacKinnon	6
Le mois international,	Gustave Lanctôt	12
César Franck,	Désiré Defauw	14
Henri Masson,	L.-A. Lange	17
Comment va la bibliothèque ?	Raymond Tanghe	19
A propos de quelques livres,	Alfred Labelle,	
	Alice Girard	20
Echos et Nouvelles		24
Nécrologie		26
Les diplômés écrivent		28

ASSEMBLÉE ANNUELLE 1943

Avis de convocation

SAMEDI, LE 23 OCTOBRE 1943

à 2. h. 15 de l'après-midi

Amphithéâtre H'4 de l'Université de Montréal

Ordre du jour

A Prendre communication des rapports du président, des rapports du secrétaire, du trésorier et du rédacteur de l'Action Universitaire, pour l'année qui s'est terminée le 31 août 1943, et les approuver s'il y a lieu.

B Pour vous prononcer sur la ratification de quelque amendements apportés aux règlements de l'Association.

C Prendre communication du rapport du Comité du Fonds des Anciens.

D Prendre communication du rapport des scrutateurs sur le vote enregistré pour l'élection des représentants des facultés ou des écoles représentées au conseil d'administration.

E Prendre communication du rapport sur l'élection de l'Exécutif.

F Etude des propositions et questions diverses soumises par l'Assemblée.

Le secrétaire
JULES LABARRE,

Note : A l'issue de l'assemblée il y aura visite de quelques départements universitaires, puis réception.

Le fonds des Anciens

Objectif pour l'exercice 1943-44 :
— 2,500 dollars —

L'A.G. D. U. M. lance une grande campagne de souscription volontaire parmi les diplômés de l'Université.

— BUTS —

— ACCROITRE le fonds des anciens — qui compte environ \$ 2,000. Sauf avis contraire de la part du souscripteur, l'actif versé au fonds est immobilisé. Seuls les revenus peuvent servir à l'octroi de bourses, de dons, etc., aux étudiants et aux facultés ou écoles de l'Université.

L'administration de ces biens est confiée à un comité de douze membres nommés par le conseil de l'Association.

— POURVOIR aux besoins les plus pressants — en fournissant au comité du Fonds des Anciens des sommes dont il pourra disposer dès cette année pour les fins mentionnées plus tard.

•

Pour atteindre ce double but, les souscriptions recueillies par contribution volontaire seront versées au fonds des anciens et réparties comme suit :

Compte de l'actif immobilisé	60 %
Compte des revenus utilisables	40 %

•

Chacun de nous se doit d'aider de ses deniers les œuvres de son Alma Mater. En réglant la facture de votre cotisation (\$2.00), veuillez ajouter la somme que vous jugez pouvoir donner en contribution volontaire.

Nous sommes assurés que vous voudrez faire en sorte que votre souscription soit la plus généreuse possible et que vous serez un de ceux qui nous auront permis d'atteindre l'objectif fixé pour cette année.

Henri LAUGIER

RECTEUR D'ALGER

Messieurs,

M. Laugier nous quitte. Il vient d'accepter le poste de Recteur de l'Université d'Alger, poste qui équivaut à celui de Ministre de l'Instruction publique dans l'Afrique du Nord.

En d'autres temps, une telle promotion aurait de quoi le remplir de fierté et de joie. En ce moment, la tâche qu'il assume étant hérissée de difficultés, l'honneur qui s'y attache disparaît presque sous l'énormité du fardeau. Nous n'avons pas cru avoir le droit cependant, de persuader M. Laugier de le refuser. Notre collègue a un sens très vif du devoir. Il ne cède pas à la séduction d'une belle promotion, il obéit à une conviction, celle de rendre service à la France, sa patrie. Nous ne pouvons vraiment que nous incliner.

Oserai-je dire que M. Laugier fait un sacrifice en nous quittant ? Je m'y crois autorisé, car je sais qu'il a été heureux parmi nous, heureux autant qu'il pouvait l'être, hors de son pays, dans l'état actuel du monde. Mais si je m'illusionne sur ce point, il en est un autre sur lequel je n'ai aucune hésitation, je veux parler de notre regret à nous de perdre le Directeur de notre Institut de Physiologie.

M. Laugier a réorganisé les études propres à cet institut, il a stimulé et

A l'occasion du départ pour Alger de M. Henri Laugier, un groupe de ses collaborateurs et disciples de l'Université de Montréal s'est réuni. Au cours de cette cérémonie très intime, Mgr le Recteur a prononcé le discours que nous reproduisons ci-dessous et qui résume l'impression générale à l'égard de celui qui nous quittait.

Dans notre prochain numéro nous comptons faire entendre la voix d'un de ceux qui l'ont approché de plus près pendant son séjour parmi nous.

entraîné ses collaborateurs, il s'est acquis l'attachement et l'admiration de ses élèves — j'en ai eu de nombreux témoignages — il a donné à tous l'exemple d'une activité dévorante et sans répit. Nous lui en garderons une profonde gratitude.

Là ne se sont pas bornés ses bienfaits. Il a rendu possible la fondation et assu-

ré la vie et le développement de la Revue Canadienne de Biologie de l'Université de Montréal, en quoi il a non seulement servi une science qui lui est chère mais encore a procuré auprès et au loin l'honneur et la réputation de notre maison. Par là, les recherches et le haut enseignement scientifique au Canada lui sont redevables d'un élan nouveau qui n'est pas près de s'arrêter, espérons-le.

Ajouterai-je que nos rapports mutuels, — je parle ici du Recteur et du Professeur, — ont toujours été d'une franchise et d'une confiance parfaites. Je tiens à l'en remercier. Et je souhaite en terminant qu'il emporte de l'Université où il a travaillé trop peu de temps, un aussi bon souvenir que celui que je garderai de sa personne et de son œuvre parmi nous.

Que Dieu vous protège, M. le Recteur d'Alger, et qu'IL vous accorde santé et succès !

Le Recteur

Les relations du Canada

avec

l'Amérique Latine

par l'Hon. Jas. A. MacKINNON

Ministre du Commerce

Depuis que je suis membre du cabinet comme Ministre du Commerce dans le gouvernement du Dominion, un de mes plus vifs désirs est de voir le Canada et l'Amérique latine entretenir des relations commerciales et culturelles plus étroites, et je crois sincèrement que l'entretien de telles relations serait des plus avantageux de part et d'autre. Au cours d'une longue tournée en Amérique du Sud, en 1941, comme chef de la Mission commerciale canadienne, je me suis aperçu maintes fois que mes concitoyens de langue française pourraient jouer un rôle primordial dans la réalisation de ce but. Comme les Latino-américains, vous faites partie du large groupe des nations latines. Comme eux, vous manifestez depuis des siècles votre dévouement à l'Église catholique romaine et à ses traditions, et comme vous, ils restent profondément attachés et redevables à la France et à la culture française. Ces particularités communes font de vous, à mon avis, des interprètes naturels du Canada auprès de l'Amérique latine, et vice versa. C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté de l'Action Universitaire l'invitation à écrire un court article sur les relations du Canada avec l'Amérique latine, tout d'abord parce que c'est une preuve de

l'intérêt des Canadiens français pour l'Amérique latine, et ensuite, parce qu'elle me fournit une occasion de vous faire connaître ce que votre Gouvernement accomplit dans ce domaine et de vous engager instamment à participer à l'établissement de relations commerciales et culturelles avec l'Amérique latine.

Dans cet article, je me propose de traiter tout spécialement des relations commerciales du Canada avec l'Amérique latine, non pas que je considère les relations culturelles comme sans importance, mais parce que jusqu'à présent la plupart des contacts entre l'Amérique latine et le Canada se sont pratiqués dans le domaine du commerce. Ceci, je crois, est absolument naturel. A mon idée, les relations commerciales précèdent les relations culturelles et leur donnent naissance. C'est bien ce qu'on semble penser aujourd'hui au Canada concernant les relations avec l'Amérique latine. La guerre a intensifié l'intérêt des Canadiens envers l'Amérique latine comme source de matières premières et comme débouché pour les produits canadiens. Comme résultat direct, je crois, jamais l'on ne s'est autant appliqué à l'étude de l'espagnol et du portugais dans nos écoles et nos collèges, jamais nos journaux et nos revues

n'ont publié autant d'articles sur l'Amérique latine, ses populations, ses coutumes, ses paysages, ses villes et ses industries, et jamais on n'a vu dans nos bibliothèques et nos librairies autant de livres sur l'Amérique latine et de traductions d'ouvrages littéraires latino-américains.

Le développement de relations commerciales importantes, en même temps que satisfaisantes, entre deux pays dépend d'un certain nombre d'éléments. L'élément indispensable, naturellement, est que chaque territoire doit produire des denrées nécessaires à l'autre. Il est hors de doute que le Canada et l'Amérique latine répondent à cette exigence fondamentale. D'une part, le Canada offre tous les produits naturels, forestiers et agricoles, de la zone tempérée, aussi bien qu'un certain nombre de minéraux importants qui ne se trouvent pas dans l'Amérique latine. Mais, par-dessus tout, comme il l'a amplement démontré durant la présente guerre, il est une puissante nation manufacturière, capable de fournir une grande variété de marchandises ouvrées dont l'Amérique latine a besoin et qu'elle n'est pas encore en mesure de fabriquer elle-même. D'autre part, l'Amérique latine, située presque entièrement dans les zones tropicale et semi-tropicale, offre la grande majorité des denrées particulières à ces zones, de même que le pétrole en si grande demande au Canada; ce qui est heureux aussi c'est que même les pays de l'Amérique latine qui, comme le Dominion, sont

situés dans la zone tempérée concentrent une bonne part de leur énergie productrice sur des denrées telles que la laine, les cuirs et les peaux, que nous ne produisons pas en quantités suffisantes pour subvenir à nos besoins. Il est donc sûr qu'il existe une base solide pour un commerce important et mutuellement profitable entre l'Amérique latine et le Canada.

Non seulement il faut que les économies des pays se complètent, mais encore qu'il existe des relations tarifaires qui facilitent le libre mouvement des marchandises. Sous ce rapport l'Amérique latine et le Canada ont fait des progrès remarquables au cours des quelques dernières années, et dans le cas de quinze des vingt républiques, le commerce avec le Dominion se pratique sous l'égide d'accords commerciaux qui confèrent pour la plupart la garantie mutuelle du régime de la nation la plus favorisée dans le domaine tarifaire. Dans ces accords, quelques-uns des pays de l'Amérique latine soustraient à l'application de la clause de la nation la plus favorisée des privilèges spéciaux accordés à des territoires contigus, et le Canada, de son côté, fait une réserve pour la liste préférentielle britannique de son tarif et pour d'autres privilèges accordés exclusivement aux autres membres de l'Empire britannique. A ces exceptions près, toutefois, le commerce entre le Canada et quinze des républiques de l'Amérique latine est protégé contre toute distinction tarifaire préjudiciable. ⁽¹⁾

(1) — Les accords commerciaux qui régissent le commerce entre ces pays et le Canada tombent dans trois catégories : —

(1) Les traités de commerce du dix-neuvième siècle entre le Royaume-Uni et les différents pays de l'Amérique latine qui s'appliquaient automatiquement à tous les territoires alors sous souveraineté britannique. (2) Les traités modernes entre le Royaume-Uni et certains pays de l'Amérique latine qui permettaient l'adhésion des pays autonomes de l'Empire britannique sur une base volontaire. (3) Les accords commerciaux négociés directement entre le Canada et un certain nombre de pays de l'Amérique latine.

Dans la première catégorie un seul accord intéresse encore le commerce entre le Canada et l'Amérique latine, le Traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation entre le Royaume-Uni et la Colombie, signé le 16 février 1866, quelques mois avant

On a fait beaucoup en ces récentes années pour établir un vaste système d'accords commerciaux permettant aux échanges entre l'Amérique latine et le Canada de se développer sans qu'ils soient exposés à des distinctions tarifaires préjudiciables. Je suis fier d'avoir joué un rôle dans cet établissement et, en particulier, du fait que les accords commerciaux avec l'Equateur, le Chili, le Brésil et l'Argentine ont été signés au cours, et comme résultat, de la visite en Amérique du Sud de la Mission commerciale canadienne que j'avais l'honneur de diriger. J'espère sincèrement qu'avant la fin de ma période d'activité comme ministre du Commerce, le système sera complété par des accords commerciaux avec Cuba, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou.

Il y a un autre aspect des relations commerciales entre l'Amérique latine et le Canada qui, bien que non fondamental, a néanmoins une importance considérable. Depuis de nombreuses années le Gouvernement canadien s'efforce de développer le commerce d'exportation du Canada par l'intermédiaire de l'Office des Renseignements Commerciaux, dont les bureaux situés dans les principales villes du monde sont sous la direction du Ministère du Commerce. L'Amérique latine constitue depuis longtemps un magnifique champ d'activité pour cet Office, qui compte maintenant sept Commissa-

riats dans ces pays. Le premier Commissariat en Amérique latine fut ouvert à Mexico en 1905. D'autres furent ensuite établis à la Havane en 1909, et à Buenos-Aires et Rio de Janeiro en 1911. Jusqu'à une période assez récente il n'y eut pas plus d'expansion, mais en 1929 des Commissariats étaient ouverts à Lima et à Panama. En 1942, un autre Commissariat fut établi à Santiago, Chili, et au cours de la présente année le bureau de Panama a été transféré à Bogota. D'après la répartition actuelle des territoires, celui du Commissariat de Buenos-Aires comprend aussi l'Uruguay, celui de Santiago, la Bolivie; celui de la Havane, Haïti et la république Dominicaine; celui de Mexico, le Guatemala, le Honduras et le Salvador; et celui de Bogota, Costa-Rica, le Nicaragua, Panama et le Vénézuéla.

Tel que mentionné plus haut, la fonction primordiale des Commissaires du Commerce est de travailler à l'avancement du commerce d'exportation canadien, mais comme le Gouvernement du Canada admet que des relations commerciales satisfaisantes sont généralement basées sur un commerce bilatéral, les Commissaires du Commerce sont tout disposés aussi, en autant que le temps le leur permet, à donner une aide raisonnable aux maisons latino-américaines de bonne réputation qui désirent exporter au Canada.

que les différentes colonies de l'Amérique du Nord britannique s'unissent pour former un Dominion du Canada autonome, le 1er juillet 1867. Cependant, tout ancien qu'il soit, il fournit encore un mode d'échange satisfaisant entre la Colombie et le Canada, et ni l'un ni l'autre pays n'a encore cru opportun de le remplacer par un accord commercial direct.

Dans la seconde catégorie, nous avons les traités de commerce ou échanges de notes, entre le Royaume-Uni et la Bolivie (1911), Panama (1928) et Costa-Rica (1933), permettant à ces pays d'accorder le régime de la nation la plus favorisée à toute partie de l'Empire britannique sur une base de réciprocité. En 1935, le Canada leur donna son adhésion en accordant le régime de la nation la plus favorisée aux pays concernés.

Dans la troisième et plus importante catégorie se trouvent les accords commerciaux négociés directement entre le Canada d'une part, et le Salvador (appliqué en 1937) Haïti et le Guatemala (1939), la république Dominicaine, l'Uruguay et le Paraguay (1940), et le Vénézuéla, l'Equateur, le Chili, le Brésil et l'Argentine (1941) d'autre part.

L'existence en Amérique latine de sept Commissariats du Commerce du Canada est une preuve tangible du vif intérêt que le Dominion porte au développement du commerce avec l'Amérique latine et de sa confiance dans l'avenir de celui-ci. Une autre preuve manifeste de cet intérêt et de cette confiance fut l'ouverture à Rio de Janeiro, au mois de juillet 1941, de la première Légation canadienne en Amérique latine — le motif ici étant commercial aussi bien que politique—. Cette première légation fut bientôt suivie de l'établissement de légations à Buenos-Aires et à Santiago. Notre Ministre du Brésil, M. Jean Désy, C. R., autrefois professeur de droit international et de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, et notre Ministre en Argentine, l'hon. W. F. A. Turgeon, font un travail splendide. Une autre expansion de la représentation diplomatique canadienne en Amérique latine a dû être remise à plus tard à cause du surcroît de travail imposé au ministère des Affaires extérieures par les exigences de la guerre, mais nous espérons reprendre cette expansion dès que ce sera possible.

De leur côté, les pays de l'Amérique latine, généralement parlant, étaient depuis longtemps représentés dans nos principales villes par des consuls de carrière compétents, mais en 1941, Senor J. Alberto Lins de Barros, premier Ministre brésilien au Canada et premier diplomate de l'Amérique latine accrédité auprès du Gouvernement canadien, est venu prendre son poste dans notre capitale d'Ottawa, et a été remplacé par Senor Caio de Mello Franco, le Ministre actuel. Il fut suivi en juin du Dr Pablos Santos Munoz, le premier Ministre de l'Argentine au Canada, et en septembre 1942, du Dr Eduardo Grove, le premier Ministre chilien au Canada.

Avec tous ces éléments favorables, des économies qui se complètent, des relations tarifaires satisfaisantes, et de

l'aide de la part de représentants diplomatiques et commerciaux officiels, nous pourrions compter que le volume du commerce entre l'Amérique latine et le Canada soit tout à fait considérable, mais en fait, jusqu'au début de la guerre en 1939 le mouvement du commerce fut d'une lenteur décourageante. En 1938, par exemple, les exportations canadiennes à l'Amérique latine, qui a dans l'ensemble, une population de 130,000,000, ne représentèrent qu'un total de \$ 17,400,000, tout juste 1.9 pour-cent des exportations globales du Canada. De même, cette année-là les importations canadiennes de l'Amérique latine ne furent que de \$ 16,000,000, ou 2.4 pour-cent des importations canadiennes totales. Les raisons en sont assez claires. Le commerce, tout comme l'eau, suit la voie de moindre résistance. Dans le cas des exportateurs canadiens ceci veut dire que leurs efforts se concentraient principalement sur les Etats-Unis, vu la proximité et l'énorme puissance d'achat de cette république, et sur l'Empire britannique, où le commerce est encouragé par des droits préférentiels. A peu près de la même façon, l'intérêt des exportateurs de l'Amérique latine se porta presque exclusivement sur les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe continentale, tandis que le Canada, qui n'avait que quelque 11,000,000 de population, semblait probablement un marché trop restreint pour qu'on le cultivât sérieusement.

Le déclenchement de la guerre, avec le rapide envahissement de l'Europe par les Nazis et, plus tard, l'envahissement du Pacifique par les Japonais, changea brusquement cette attitude. Les exportateurs canadiens, voyant leurs débouchés dans l'Empire restreints par des mesures de guerre et se trouvant dans l'incapacité de vendre davantage à l'Europe et à une grande partie de l'Asie, se tournèrent du côté de l'Amérique latine. En même temps,

les importateurs de l'Amérique latine, incapables de se procurer des marchandises de leurs anciennes sources d'approvisionnement au Royaume-Uni et sur le continent, cherchèrent ce qui leur manquait aux Etats-Unis et au Canada. Durant les deux premières années de guerre, les exportations du Canada à l'Amérique latine augmentèrent rapidement pour atteindre un sommet de \$ 26,200,000 en 1940. Ensuite, la rareté de certaines matières premières au Canada, entraînée par la disparition de sources d'approvisionnement comme résultat du conflit et, d'un autre côté, les exigences d'un vaste programme de munitions au Canada, combinées avec une insuffisance de vaisseaux de transport, constituèrent des obstacles de plus en plus sérieux pour les exportateurs canadiens, et les exportations aux pays de l'Amérique latine tombèrent à \$ 23,500,000 en 1942. Malgré ces difficultés, toutefois, le Canada, désireux de montrer tout l'intérêt qu'il ressent pour les consommateurs et les industriels de l'Amérique latine, fait tous ses efforts pour fournir les denrées qui leur sont essentielles. Parmi les principales marchandises que nous fournissons à l'Amérique latine, mentionnons le papier-journal, les pneus et autres produits en caoutchouc, les machines à coudre, les instruments agricoles, les produits en fer, les métaux non ferreux et leurs produits, les produits chimiques, les pommes de terre, le poisson sec, le malt, la farine de blé, les conserves de lait, la pâte de bois, les planchettes pour boîtes, les fourrures, les soieries, les engrais chimiques, les articles en feutre, le blé, le papier d'emballage, l'amiante, le whisky, la farine d'avoine, le cuir non ouvré, les peintures et pigments, et les brosses.

De même, les importateurs canadiens ayant perdu contact avec leurs sources d'approvisionnement usuelles pour les produits tropicaux et semi-

tropicaux et d'autres matières premières et denrées alimentaires s'adressèrent à l'Amérique latine où ils trouvèrent des exportateurs très désireux d'obtenir des débouchés pour remplacer ceux qu'ils avaient perdus en Europe. Les importations canadiennes de l'Amérique latine ont monté constamment et à un rythme phénoménal, de \$ 16,000,000 en 1938 à \$ 33,700,000 en 1940, et \$ 51,300,000 en 1942. Parmi les produits que l'Amérique latine vend actuellement au Canada en quantités importantes citons : pétrole, sucre, mélasse, café, huile de coton, huile de tournesol, cuirs et peaux, maïs, graine de lin, laine brute, nitrate de soude, graisse brute, extraits pour tannage, caoutchouc brut, minéral de fer, quartz cristallisé, cires végétales, fibres d'agave et de tampico, minéral de tungstène et riz.

Pour conclure, bien qu'il soit plus que jamais téméraire de prophétiser, en raison de toutes les incertitudes de l'avenir dans le commerce mondial, je n'hésite pas à prédire que le commerce entre l'Amérique latine et le Canada se maintiendra définitivement à un niveau plus élevé qu'aux années d'avant-guerre. Les exportateurs canadiens en sont venus à apprécier les possibilités de l'Amérique latine comme débouché, et les importateurs de l'Amérique latine, à apprécier les possibilités du Canada comme source d'approvisionnement, ainsi que l'excellente qualité des marchandises canadiennes. Il en est de même pour les produits que le Canada achète en Amérique latine. D'autre part, on peut s'attendre à la disparition de l'un des obstacles les plus sérieux d'avant-guerre et d'aujourd'hui aux échanges entre le Canada et l'Amérique latine : la pénurie de services de navigation directs. Au cours de cette guerre le Canada devient une fois de plus une grande nation maritime. La flotte marchande que nous construisons dans le but de gagner la guerre sera mise

au service du commerce canadien une fois la guerre gagnée, et j'envisage avec plaisir les jours où une partie de cette flotte transportera des produits canadiens en quantités toujours

plus grandes vers les principaux ports de l'Amérique latine, et des produits de l'Amérique latine aux ports canadiens de l'Atlantique et du Pacifique.

●

La Bibliothèque de l'Université de Montréal reçoit de l'Amérique du Sud les publications suivantes :

Informaciones Argentinas — *Buenos Aires.*

Revista de la Universidad nacional de Cordoba — *Cordoba, Argentine.*

Boletim do Consellio federal de comercio exterior — *Rio de Janeiro.*

Romani — *Buenos Aires.*

Revista de medicina veterinaria — *Buenos Aires.*

Revista de la Academia Colombiana de Ciencias Exactos Físicas e naturales — *Bogota.*

Revista da Faculdade de Direito — *Universidade de Sao Paulo — Brésil.*

Boletín de la Sociedad Geographica de Colombia — *Bogota.*



Le mois international

23 août – 23 septembre



Ce mois-ci, la guerre entre dans sa cinquième année et l'aube de la libération jette enfin ses premières clartés sur le monde.

Deux événements dominent la période : la conférence de Québec et la capitulation de l'Italie.

Initiative du premier ministre canadien, la conférence de Québec a mis en vedette la plus vieille ville française de l'Amérique et propagé le fait qu'elle reste française en étant canadienne. De même, elle a proclamé l'extraordinaire effort de guerre du pays : armée, aviation, marine, industrie de guerre et exportation de vivres. Enfin, petits à côté de l'événement, M. Churchill, ainsi que la légation britannique, ne tarit pas d'enthousiasme sur le pittoresque unique et le charme français de Québec, la beauté de nos paysages et de nos lacs, le bon goût de l'hospitalité de la province et la qualité rare des chocolats québécois.

Réunion technique, la conférence a premièrement décidé, malgré la formidable pression russe, de balayer l'Italie hors de la guerre, avant d'envahir le continent à l'Ouest; deuxièmement, afin de satisfaire à l'opinion américaine et de soutenir la Chine, elle a conclu à une offensive en Orient par voie des Indes; elle s'est, troisièmement, prononcé pour une descente dans les Balkans, dès que le permettrait la situation italienne.

Entre temps, la conférence a mis au point les conditions à présenter

aux émissaires italiens en quête d'un accord avec les Alliés de même qu'elle a étudié les termes à imposer aux pays satellites de l'Axe, qui cherchent à sortir de la guerre, tels la Finlande et la Hongrie, et le système d'occupation qu'il conviendrait d'y établir.

Les résultats ont justifié les décisions de la conférence : l'Italie a capitulé et c'est le grand événement de l'heure. Devant l'impopularité croissante d'une guerre qui accumule défaite sur défaite et d'une alliance avec une partenaire détestée, qui dévalise le pays, le gouvernement Badoglio, d'accord avec le Vatican dans son désir de paix, a finalement accepté de se rendre sans conditions.

Le coup fut dur pour l'orgueil du général italien. Il commença par offrir l'alliance de l'Italie contre l'Allemagne, mais sans aucun succès. Ensuite, en communication avec la Hongrie, utilisant aussi la collaboration de Franco, il tenta, par diverses influences, de créer une atmosphère de compromis général, que cherchent également à provoquer le grand quartier allemand et les chefs militaires du Japon. Ces tâtonnements firent perdre à Badoglio un temps précieux, car les Allemands en profitèrent pour se saisir des points stratégiques du pays, si bien que le jour où Rome capitula, les Allemands tenaient toute l'Italie. De leur côté, dans leur désir de ne rien risquer, les Alliés ont quelque peu manqué d'audace dans leur campagne. Et voilà comment, il faut

maintenant expulser l'Allemand de la péninsule à coups de bombes et de baïonnettes.

Quoiqu'il en soit, la capitulation de l'Italie s'avère un coup mortel à l'Axe, comme celle de la Bulgarie en septembre 1918. Moralement, c'est la désagrégation du bloc; militairement, c'est le retrait nécessaire de divisions allemandes au front russe. Déjà le résultat s'est fait sentir : tout le front boche s'écroule en Russie : demain, c'est Smolensk, ensuite, Kief, et peut-être, toute la Crimée.

Dans le Pacifique, le Japonais est immobilisé et s'avère incapable de réagir par une offensive. Salamaua tombe et Lae succombe. L'avance australo-américaine est lente, mais semble irrésistible, et le sera davantage quand le "triphilien" Mountbatten lancera son attaque par voie de l'Inde après la mousson d'automne.

Bombardée à fond dans ses villes et même dans Berlin affolé, l'Allemagne est encore battue sur mer; en

quatre mois, les sous-marins n'ont pas coulé un seul bateau dans l'Atlantique, mais perdu, par contre, une centaine d'unités.

Un autre événement du mois, c'est la reconnaissance du comité français de libération avec la figure dominante de de Gaulle à sa tête. Défaite de l'aile vichyssoise qui avait réussi à circonvenir Giraud par trop naïf, c'est la victoire du patriotisme français pur de toute compromission avec le Boche de toute promiscuité avec Pétain qui, comme son complice Laval, continue de collaborer avec le brutal ennemi de la France. Aujourd'hui la situation est telle que généraux, junkers et capitalistes s'agitent à droite et à gauche quémandant la paix avec la promesse de chasser Hitler et le swastika. Déjà, la bourse de New-York accepte de parier que la guerre prendra fin avant Noël ou au début du printemps. Mais une gageure est un état d'esprit, qui ne crée pas une situation.

Gustave LANCTOT



CÉSAR FRANCK

(1822-1890)

par Désiré DEFAUW

César Franck est une grande figure de la musique française. Le maître liégeois a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de la musique française. Ayant passé sa vie à Paris, depuis l'âge de douze ans, il est devenu de toute son âme citoyen français. Son art a gardé néanmoins la forte empreinte de ses origines belges.

Sa musique est plus nordique que celle des compositeurs d'expression essentiellement française. On n'y retrouve guère les caractéristiques propres à celle-ci. Elle est plus assujettie à la tradition de la forme classique, frappante dans les œuvres d'origine germanique.

Quoiqu'il ait apporté à la forme de la sonate et de la symphonie, le plan cyclique, l'œuvre du maître est restée plus traditionnelle que celle de ses contemporains de la musique française. Son art est plus

architectural que celui de ses contemporains. Il demande d'ailleurs une interprétation dans ce même esprit.

Les caractéristiques propres à la musique française, se révèlent dans l'art de compositeurs purement français ayant vécu à la même époque, côte à côte avec Franck, tels Gabriel Fauré, Paul Dukas, Claude Debussy.

Si la musique de César Franck porte la marque d'un art nordique, elle ne peut cependant s'apparenter qu'à la musique française. Et, tout en restant sur un plan où se reflètent ses origines, elle est d'expression latine. Elle a apporté à la France, et au monde, une série de chefs-d'œuvre, qui, dans les siècles à venir, continueront à faire rayonner la glorieuse école française.

César Franck a eu de nombreux disciples, qui ont constitué l'école franckiste, dont Vincent d'In-



Désiré DEFAUW

dessin par Gaston Campeau d'après photographie

dy qui a écrit sur son initiateur un livre où se traduit le noble attachement que tous avaient pour le maître. Parmi eux, il y avait encore Henry Duparc, Ernest Chausson, Emmanuel Chabrier, Guy Ropartz et une pléiade de compositeurs wallons à la tête desquels Guillaume Lekeu.

Encore aujourd'hui, les continuateurs liégeois de l'école franckiste parlent du maître, en l'appelant comme le faisaient les disciples qui l'entouraient : le père Franck.

La forte personnalité du maître laissait s'épanouir les dons individuels de chacun de ses élèves. Son enseignement, si riche, si fructueux, agissait par le seul rayonnement de sa personnalité, par l'étiincellement de son génie, par l'affection qu'il avait pour ses élèves, dont il estimait le jugement sur ses propres œuvres. Le lien était si profond entre le maître et les disciples que le seul souci de César Franck, quand il avait écrit une nouvelle œuvre, était de savoir si ses élèves allaient l'aimer.

Ce souci était mélangé parfois de crainte, tant Franck était anxieux d'avoir l'avis de ces jeunes compositeurs, dont il préparait merveilleusement la place qu'ils allaient prendre dans le mouvement musical. Ayant la vie très dure, il n'avait pour composer que ses quelques mois de vacances; quand le maître et les élèves se retrouvaient, ceux-ci écoutaient religieusement l'œuvre nouvelle.

Alors, c'étaient des moments inoubliables ! C'était la toute première audition de ces fins chefs-d'œuvre comme : Prélude, Aria et Final, Prélude, Chorale et Fugue, la Sonate pour piano et violon, le Quintette, le Quatuor à cordes, la Symphonie, les Béatitudes, Psyché, les nombreuses compositions pour orgue, parmi lesquelles, la plus belle œuvre qu'il ait écrite : les Trois Chorals variés.

Ses disciples, dans un élan d'enthousiasme ardent, exprimaient alors au maître tant aimé, leur inaltérable admiration ! Combien fiévreusement, à leur tour, attendaient-ils le seul mot du maître pour juger une de leurs compositions, et c'était alors tout simplement :

"J'aime ça".

ou bien, et très affectueusement :

"Je n'aime pas".

Le principal facteur, dans la formation de son école, plus que son enseignement, était le rayonnement de son art et de son être que ses élèves vénéraient. Ils sont restés unis, par amour pour leur maître.

A l'époque où vivait César Franck, la musique de Wagner faisait des ravages chez les jeunes compositeurs de tous les pays. Ce génie extraordinaire, arrivé comme une trombe à travers le monde, avait une influence telle qu'elle risquait de faire dévier, de leur route à la recherche de l'affirmation de leur personnalité, les jeunes compositeurs.

César Franck a su arracher à la fascination wagnérienne ses jeunes disciples, et a su maintenir en eux la confiance par le développement de leur personnalité propre. Contre l'influence wagnérienne, Debussy a lutté ouvertement et, avec lui, une pléiade de musiciens français, dont Paul Dukas, Gabriel Fauré, Maurice Ravel.

Leurs œuvres sont l'affirmation la plus pure de la musique française, qui pourrait se résumer en ce seul mot : "la sublime mesure".

Debussy a su opposer aux somptueux développements germaniques des drames lyriques de Wagner, le chef-d'œuvre de la musique latine contemporaine, Pelléas et Mélisande, où règne, dans toute sa beauté, la sobriété d'expression d'un des arts les plus fascinants de l'histoire.

L'œuvre de César Franck contient peu de pages qui ne soient transcendantes. L'auteur des Béatitudes a traduit les états d'âme les plus divers.

Quoique Franck soit avant tout un mystique, c'est à tort qu'on veuille interpréter ses œuvres dans ce seul sentiment de mysticisme. Sa monumentale symphonie ne peut se concevoir sous cet angle unique. Nul compositeur n'aura traduit de façon plus poignante et plus passionnée, l'amour d'Eros et Psyché, en une page immortelle.

Sur toute son œuvre, il règne, il est vrai, une grande sérénité, mais c'est celle de tous les esprits élevés, qui concluent toujours dans la clarté libératrice. Mélisande, Isolde, Boris Godounov ne meurent-ils pas tous dans les harmonies de l'accord parfait majeur ?

Jean Sébastien Bach, à travers son œu-

vre immense, chante souvent la mort. Et toujours, ces chants sont donnés dans les tonalités les plus claires, accompagnés de l'écho et radieux du son des cloches. La musique de César Franck est liée par le style et l'expression à celle de Bach. Elle est une ascension vers des sommets mystiques.

La dernière œuvre qu'il ait écrite, les "Trois chorals variés pour orgue", contient des pages, comme celle de la conclusion du deuxième choral en si mineur, qui appartiennent déjà au ciel.

Franck vivait sans cesse dans les nuages. C'est ainsi qu'il nous a été ravi,

renversé par un omnibus en plein trafic à Paris. Jamais il ne s'est relevé des suites de cet accident. Il a cependant eu le temps de nous dire qu'il avait vu et entendu des choses sublimes, là-haut, dans les cîmes et qu'il aimait penser que certaines de ses visions étaient exprimées dans sa musique.

Sa musique a donné aux hommes la force de se sentir meilleurs, les a rendus inaccessibles à la laideur, les a mis en communion avec ce que la vie peut donner de plus serein, de plus profondément beau.



Henri Masson

Par L.-A. LANGE

A l'occasion d'une exposition qui se tient actuellement à Montréal, il m'est bien agréable d'attirer l'attention des lecteurs de l'*Action Universitaire* sur les travaux de Henri Masson. Dès 1939, on l'annonçait un peu partout comme étant très prometteur! Oserai-je dire qu'il est "arrivé"? Un peintre digne de ce nom ne croit jamais l'être.

Cependant la progression qu'il a faite durant les quatre dernières années est si marquante qu'il faut la citer. Il fut nommé (déjà!), vice-président d'un groupe important de peintres canadiens, membre de la Société Canadienne des Aquarellistes, de la Société des Arts Graphiques, présent à la Galerie Nationale d'Ottawa, à la Galerie de Toronto aux Archives Nationales, fournisseur de S. A. R. la Princesse Alice, de S. H. Southam et de plusieurs grandes collections.

Il a reçu sa formation à Ottawa. Parfait bilingue, il est surtout Canadien et je n'en veux pour preuve que l'expression qu'il a donnée de la vie dans la vallée de la Gatineau.

Etre artiste, c'est avoir le don d'admirer, de contempler avec ardeur et se sentir avide de beauté. Il n'y a pas de dignité spéciale attachée au maniement de la plume ou du pinceau, mais ce qui est rare, c'est l'artiste ayant à la fois le talent, la puissance de vie et d'amour. Son âme est un foyer qui rayonne et qui crée en nous de la splendeur car sa mission c'est de cristalliser un fait, et il l'accomplit avec ferveur et avec joie ce qui, naturellement, donne l'œuvre la plus sûre, la plus vraie, la plus durable. Vérité, joie, beauté, noms divers d'une même chose.

Henri Masson peint la vallée de la Gatineau en fixant pour toujours son enveloppante et vivante douceur. Sa personnalité est marquante, son style est bien choisi et bien à lui. Sa subtilité est perceptible par le soin apporté à l'essentiel d'une scène et dévoile aussi sa profonde intégrité artistique.

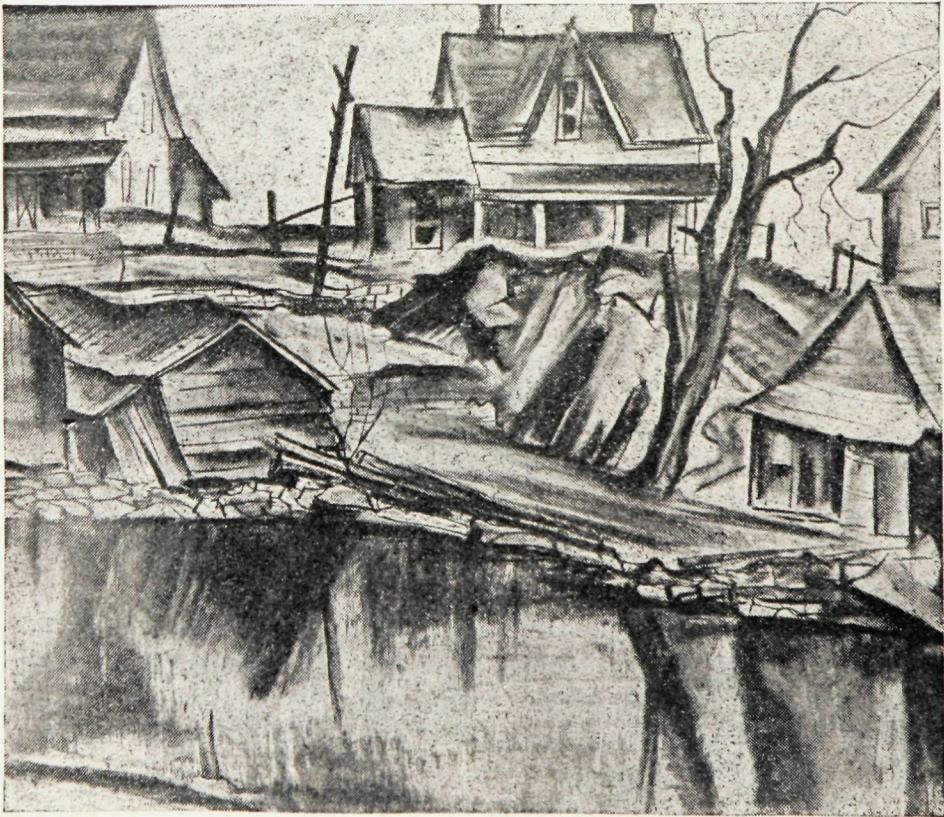
Il sait voir l'endroit que dédaigne le touriste étourdi mais où se montre l'âme rude de la campagne, qui elle, ne se livre pas au vulgaire comme les beautés faciles.

En outre, ses paysages n'ont pas seulement des personnages "ajoutés", ceux-ci composent, forment le tableau et lui donnent vie, huma-

nité, mouvement. Henri Masson y marque souvent un sens de l'humour, qui reste toujours dans les limites de l'agréable et du bon goût. Sa gaieté est richement exprimée, très souvent par des tons chauds et contrastés, vibrants sans jamais être criards.

Les critiques modernes ont pris la regrettable habitude de classer les artistes d'après les sujets qu'ils traitent. Combien en pourrait-on citer cependant qui ont peint l'habitant et sa terre et qui n'ont guère connu que des modèles d'atelier. Henri Masson restera un témoin sûr et émouvant des mœurs de l'habitant et de ses sentiments rustiques.

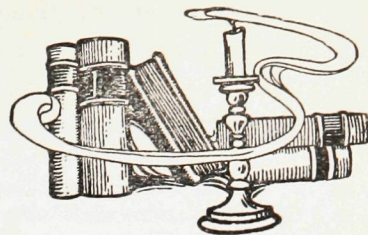
Enfin, qui l'inspire ? Daumier, Brueghel-le-Vieux, Cézanne, Van-Gogh ? Non, c'est lui-même, c'est personnel, ce n'est pas du "déjà vu". Il sait nous dire *sa* vérité, *sa* joie et c'est beau, c'est de l'Art canadien.



(fusain par Henri Masson)

Un coin de Maberly

COMMENT VA LA BIBLIOTHEQUE?



Comment va la bibliothèque? Quand pourrions-nous utiliser la bibliothèque? Suivant le nombre de personnes que je rencontre dans les corridors de l'Université, cette question m'assaille plus ou moins souvent; elle part d'un bon naturel et répond au légitime désir de voir bientôt la bibliothèque centrale mise, comme il se doit, à la disposition de tous. La bibliothèque va mieux. Elle va beaucoup mieux. Comme une chrysalide qui renaît à la lumière, la bibliothèque de l'Université, éparpillée, enfouie, emmurée, a revu le jour dans la grande salle de lecture où elle s'étale en pleine lumière. Mais c'est une convalescente à qui il faudra plusieurs mois pour se remettre de sa longue claustration. Une équipe diligente s'emploie à réduire autant que possible cette période de convalescence.

Elle est aidée aussi par les transfusions que des généreux donateurs veulent bien lui faire. Ce mois-ci, nous avons à signaler en particulier deux dons très intéressants: le premier, plusieurs centaines de volumes de Sciences sociales et d'Economie politique, provient de la bibliothèque personnelle de M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université. Le second, où dominent les volumes d'histoire et de lettres, nous a été fait par l'hono-

rable Joseph-Edouard Perrault; il comprend aussi plusieurs centaines de volumes, reliés pour la plupart. (1)

Nous remercions vivement ces donateurs et souhaitons que leur geste généreux soit imité.

Un premier coup d'œil sur le fonds de la Bibliothèque, nous a permis d'apprécier quelques-unes des richesses qu'elle possède. Certains volumes sont très rares et précieux; d'autres, introuvables depuis longtemps, nous proviennent de collections d'anciens professeurs ou d'hommes éminents et attestent leur esprit civique. Ce qui augmente la valeur de ces dons, c'est qu'ils ne sont pas constitués de revues désassorties ou de séries incomplètes de volumes (nous en avons déjà beaucoup trop de ce genre) le donateur a constitué avec amour sa collection de livres; ceux qu'il a donnés à l'Université n'étaient pas un rebut mais, au contraire, ce à quoi il tenait le plus. C'est là vraiment la marque d'un don généreux.

Raymond TANGHE

(1) Nous avons reçu aussi des envois de la *Universidad de Santo Domingo* et *The English Atlas*, Vol. I, *Containing a description of Poland*, Oxford, 1680, réimprimé à New York, 1943, par Zygmunt Tebinka.

Basic French

Contrairement à monsieur Malbrough, l'humour anglais n'est pas mort... La presse britannique ridiculise doucement l'invention du **basic English** dont M. Winston Churchill s'est fait le champion. On nous proposait déjà de créer le **basic French** afin de maintenir le bilinguisme intégral. Pourquoi grands dieux! Personne ne dit aujourd'hui: "Je vais débarrasser mon épiderme facial de l'enchevêtrement pileux qui en ternit la liliale blancheur" où dit plus simplement: "Je vais me raser". N'est-ce pas basique à souhait?

A PROPOS DE QUELQUES LIVRES

NOS DROITS MINORITAIRES (1)

par l'abbé Wilfrid Morin

La minorité française du Canada a-t-elle toujours été traitée avec justice et peut-elle trouver dans la constitution les garanties suffisantes pour la protection de ses droits ? Dans un ouvrage posthume que viennent de publier les Editions Fides, l'abbé Wilfrid Morin, mort en 1941 dans les circonstances tragiques dont tous conservent encore le cruel souvenir, démontre que, malheureusement, la réponse est : non, à ces deux questions et il répète, après le chanoine Groulx, que : "l'histoire du droit minoritaire au Canada reste bien la page la plus humiliante de notre passé."

Il serait oiseux de présenter l'auteur à nos lecteurs. Tous ceux qui l'ont entendu aux émissions radiophoniques S. V. P., où il était le partenaire de Francœur, de Panneton, de Boucher et de Robitaille, ont pu admirer sa vaste érudition. Ceux qui liront son œuvre posthume se rendront compte de toute l'étendue de sa science juridique, de son habileté à disséquer un texte de loi et à en expliquer toute la portée.

L'ouvrage de l'abbé Morin se divise en deux parties : la première traite des droits minoritaires en général et la seconde, des minorités françaises au Canada. C'est cette dernière partie, qui nous touche de plus près, que nous entendons surtout analyser.

Dans les prolégomènes, l'auteur expose que la nationalité canadienne-française a une personnalité juridique qui s'est manifestée par une résistance de 177 ans à l'assimilation.

Ces prémisses étant posées, il entreprend ensuite d'établir le statut des minorités en droit national. Il pose en principe que le droit pour une nation ou un groupe minoritaire à son cadre culturel est aussi essentiel et aussi nécessaire que l'est à notre monde politique le droit de propriété collective ou individuelle. Il n'y a pas d'erreur plus déplorable pour un Etat que de tenter l'uniformisation des populations qui s'encastrent, bon gré, mal gré, dans ses charpentes juridiques. Et l'auteur a ici, à l'adresse de tous les partisans du "melting pot" assimilateur, un mot qu'il faut retenir;

il les appelle : "les communistes des peuples minoritaires".

Toutefois, il reconnaît avec loyauté que le droit des peuples à leurs franchises culturelles n'est pas absolu et que les minorités ne doivent pas faire des revendications injustifiées, dans le seul but de créer des désaccords, mais il admet d'autre part que le respect de la langue maternelle à l'église et à l'école est une réclamation légitime. A ceux qui soulèvent l'objection du nationalisme, il répond que blâmer tout nationalisme légitime, c'est vouloir détruire tout amour pour une patrie particulière, c'est-à-dire étouffer le sentiment le plus national et le plus humain.

Voyons maintenant comment, à la lumière de ces principes généraux, l'auteur aborde le problème des minorités françaises au Canada. Le Canada français, dit-il, a le droit incontestable de parler la langue française. Le droit naturel lui commande aussi de maintenir les richesses de son esprit naturel et de le défendre contre tout agresseur. Il ne faut pas oublier que, pendant cinquante ans, en vertu de la constitution de 1791, nous avons formé un Etat français, tout en restant pays britannique. Depuis, nous n'avons jamais cessé de conquérir par des moyens légitimes nos droits les plus sacrés.

Après l'Acte d'Union qui supprimait les droits du français, nous avons eu la Confédération qui les a reconnus par les articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Mais cette reconnaissance est-elle aussi formelle qu'elle le devrait ?

Certes, l'article 133 est clair et précis. La langue française est officielle au même titre que la langue anglaise. Tout député canadien français du Québec, de Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Alberta et de toutes les autres provinces peut s'exprimer en français au Parlement fédéral. Tout contribuable canadien français, fût-il de Montréal, de Winnipeg, d'Ottawa ou de Windsor, peut écrire et parler en français à tous les fonctionnaires de l'adminis-

(1) Editions Fides, Montréal, 1943.

tration centrale et exiger des documents officiels dans sa langue. Mais en va-t-il de même en matière d'éducation et d'enseignement religieux ?

L'article 93, il faut bien l'avouer, est loin d'être aussi catégorique que l'article 133. Il rend bien intangibles les écoles de la minorité dans le Haut et le Bas-Canada, mais il offre une garantie bien précaire dans les autres provinces. Il ne reconnaît en effet que les écoles confessionnelles qui, avant 1867, avaient une existence légale admise en bonne et due forme par les lois provinciales. L'expérience a démontré quelle arme pouvait donner ce texte aux fanatiques assimilateurs qui s'en sont d'ailleurs copieusement servis pour brimer et persécuter les minorités françaises et catholiques. Faut-il rappeler l'abolition des écoles séparées au Nouveau-Brunswick, dans l'Île du Prince Edouard, le conflit manitobain, l'ignorance des droits du français lors de la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, le fameux règlement XVII ? Tout ceci sert à démontrer qu'en dehors du Québec et de l'Ontario, les garanties scolaires sont plutôt boiteuses. La minorité protestante du Québec a toutes les garanties et protections possibles, mais celles des minorités françaises des autres provinces sont plutôt flottantes et indéfinies.

L'auteur fait ensuite le procès de l'article 93. Il lui reproche d'abord de ressembler à une arme à deux tranchants. Son paragraphe premier ne donne aucune garantie de protection générale. En plus d'être mesquin, il laisse trop grande la place aux préoccupations assimilatrices. Il faudrait en retrancher surtout les mots injustement restrictifs. Au lieu de parler de privilèges et de droits acquis avant 1867, il devrait élargir sa portée et conférer dans toutes les provinces des privilèges et des droits égaux aux deux langues. Quant au paragraphe 2, en voulant donner la parité aux écoles minoritaires du Québec et de l'Ontario, il ne réussit qu'à faire du Québec une réserve française sans donner de caractère bilingue au reste du pays.

La conclusion qui s'impose, d'après l'abbé Morin, c'est de reviser de fond en comble le présent statut des minorités en matière scolaire parce que ce vêtement d'il y a cinquante ans n'est plus à notre taille. L'article 93 n'a plus sa raison d'être. Dans notre charpente juridique, il n'est plus "qu'une poutre pourrie et branlante". Il faudrait le remplacer par un texte formel, ne laissant place à aucune équivoque, qui reconnaîtrait le droit de créer des écoles séparées par tout le Dominion et laisserait, comme le fait Québec, tous les moyens pos-

sibles aux ressortissants des deux races d'enseigner et d'apprendre leur langue à tous les degrés de l'enseignement. Aux juristes maintenant, de préparer ce texte impeccable.

Cette thèse paraîtra certainement audacieuse à plusieurs. Les partisans du "melting pot" assimilateur, anglicisateur et uniformisateur, qui croient que notre constitution est déjà trop généreuse à l'endroit de la langue française, feront entendre leurs plus beaux rugissements. Ils y verront une autre tentative d'étendre la "French Domination". Quelques-uns des nôtres, heureusement peu nombreux, champions des concessions unilatérales et des compromis qu'ils sont seuls à trouver honorables, se joindront probablement à ce concert pour crier que l'auteur a été trop loin et que l'adoption de son projet mettrait en danger l'unité nationale. Mais tous ceux qui croient que la langue française ne doit pas être confinée aux frontières du Québec et déplorent l'ostracisme dont elle est l'objet dans certaines parties du pays seront d'accord pour déclarer que l'abbé Morin a fait là une œuvre courageuse qui fait honneur à sa mémoire et regretter que la mort ne lui ait pas laissé le temps de la terminer en entier.

Le problème minoritaire dans notre pays n'est pas insoluble. Il pourrait être réglé une fois pour toutes si tous les hommes de bonne volonté voulaient se donner la main. La solution proposée par l'abbé Morin n'est pas outrée. Elle n'a pas d'autre but que d'étendre aux minorités catholiques des autres provinces la protection dont jouit la minorité protestante du Québec en matière scolaire. Pourquoi enfin l'esprit de tolérance et de justice ne serait-il pas bilatéral ? "Pourquoi, demande-t-il, Québec serait-il le seul à respecter scrupuleusement les droits minoritaires ? Pourquoi les autres provinces, s'inspirant de même exemple, n'accorderaient-elles pas les mêmes droits aux ressortissants français qui font partie du même Dominion et participent aux mêmes traités et aux mêmes lois ?"

L'abbé Morin veut aussi faire disparaître du même coup, de notre constitution, une contradiction flagrante qui n'aurait jamais dû y être insérée. En effet, à quoi bon proclamer dans un article que le français est une des langues officielles du pays, si on peut se prévaloir d'un autre article pour susciter toutes les entraves possibles à son enseignement dans certaines provinces ?

L'ouvrage de l'abbé Morin est malheureusement inachevé. Il y manque une conclusion. L'auteur n'a pu y faire les retouches nécessaires pour en faire une œuvre définitive. On y trouvera des répétitions qu'il aurait cer-

tainement retranchées s'il avait pu corriger son manuscrit avant de donner le bon à tirer. Mais tel qu'il est, il constitue une admirable étude de droit constitutionnel et tous ceux qui le liront conviendront qu'il a été écrit par un patriote éclairé qui sait appuyer ses revendications sur des arguments solides.

Alfred Labelle

AU SERVICE DE LA PERSONNE HUMAINE (1) par le Dr René Biot.

En lisant ce livre, il faut d'abord louer l'auteur du titre particulièrement suggestif qu'il a su choisir. On a très fréquemment reproché aux infirmières, comme aux médecins d'ailleurs, de ne voir souvent le patient que comme "un cas" pour lequel l'intérêt varie avec la gravité de la maladie. L'auteur ici laisse immédiatement prévoir que le plus important ce n'est pas "le cas" mais la **personne humaine**, au service de laquelle l'infirmière se dévoue et d'où émanent les nombreux problèmes d'ordre moral qu'elle aura à résoudre au cours de sa carrière.

Avant d'exposer ou de discuter ces problèmes il place très tôt l'infirmière en face de sa conscience, lui fait voir ce que dicte la science, mais il la fait aussitôt réfléchir aussi sur le fait que lorsque la science dira "ce procédé est efficace" ou "cette manœuvre est indiquée" il faudra qu'elle écoute la réponse à cette voix intérieure qui demande en même temps "est-ce légitime" ?

Pour répondre à cette question, l'auteur se base toujours sur des principes philosophiques fondamentaux d'où il amène logiquement et facilement l'infirmière à voir le problème ainsi que la solution que la morale lui impose. Ce qui nous frappe et nous donne l'impression que le Dr Biot nous comprend parfaitement lorsqu'il traite de nos problèmes c'est la multiplicité des aspects sous lesquels il les envisage ainsi que la façon particulière qu'il a d'en saisir et d'en exposer les subtilités. Il semble aussi insister sur la nécessité qu'il y a pour l'infirmière de ne pas voir la morale de telle ou telle action prise séparément mais d'avoir une connaissance approfondie de la nature des lois qui régissent la morale afin de pouvoir appliquer ces lois d'une façon générale.

A côté des problèmes que l'on a l'habitude de rencontrer dans tous les livres écrits sur la déontologie médicale tels que la limitation des naissances, l'eugénisme, le secret professionnel, etc..., on trouve dans le livre du Dr Biot des chapitres très intéressants dont les sujets sont moins fréquemment discutés et partant moins usés. Parmi ces sujets

notons celui qui traite du devoir de compétence, ce devoir moral pour l'infirmière d'être une bonne infirmière au sens professionnel du mot ou, en d'autres termes, de bien savoir son métier. On comprendra facilement toute l'importance de ce devoir de compétence pour l'infirmière à cause de l'excellence de l'objet sur lequel porte son activité à savoir la santé, et, en définitive, la vie. Ce chapitre répond éloquemment aussi aux personnes non averties qui clament qu'il y a danger pour l'infirmière de posséder trop de science et qui se contenteraient pour elle du devoir d'obéissance. L'auteur nous montre ici que c'est précisément dans ce devoir d'obéissance que le devoir de compétence trouve sa raison d'être, c'est afin que l'obéissance ne soit pas passive mais active qu'il faut de la compétence et ceci ne s'obtient que par la compréhension parfaite de l'acte que l'on nous demande d'accomplir.

Le chapitre sur les devoirs envers la vie défigurée où l'on traite de la démence de même que celui qui s'intitule "L'infirmière en face d'une Psychiatrie matérialiste" sont nouveaux, et ce dernier chapitre surtout ne manquera pas d'intéresser vivement les infirmières qui suivent les progrès de la psychiatrie moderne. Le Dr Biot nous met ici en garde contre une psychiatrie qui oublierait trop facilement l'âme pour ne s'occuper que du corps ou qui ne saurait sauvegarder une notion vraiment humaine de l'esprit. Il termine ce volume par de graves et belles considérations sur la vocation d'infirmière où il fait planer le dévouement. Sous ce signe, l'infirmière ressemble à la mère, à la missionnaire, à l'éducatrice et à l'apôtre. Il en fait encore un agent de liaison charitable entre les libéralités et les détreffes et la confidente des secrets les plus intimes. Si elle est digne de sa mission, l'auteur croit que l'infirmière est la personne toute désignée pour aider les cœurs à s'ouvrir à l'intelligence de la loi morale.

Alice Girard

LE CANADA VU PAR UN AMERICAIN (2) par W. H. Chamberlin

Ce livre, paru en anglais sous le titre **Canada, To-day and To-morrow**, contient des vues très objectives sur les divers aspects de la vie canadienne. L'auteur qui a fait chez nous un séjour de plusieurs mois a puisé aux sources les plus variées des informations dont il

(1) Aux Éditions Vulliez, Joigny (Yonne). Réédition Granger Frères, Montréal.

(2) Editions de l'Arbre, Montréal, 1943.

a pu doser les impressions par un sens critique averti.

Certaines questions brûlantes, comme l'isolement des Canadiens français, leur attitude lors du plébiscite d'avril 1942, leurs relations avec les Anglo-Canadiens, y sont exposées avec une indéniable bonne foi. La politique ouvrière du gouvernement fédéral et les relations des syndicats entre eux, tient une large place. M. Chamberlin fait justice de certaines rumeurs que des fanatiques répandirent au détriment des Canadiens français lors de la grève d'Arvida.

Dans un autre chapitre il étudie les éléments du malaise agricole et les dispositions prises pour résoudre la crise du blé, ce qui l'amène à parler des mouvements politiques du Crédit Social et du C. C. F.

Ce livre est à lire d'un bout à l'autre. Il présente notre pays en une excellente synthèse, et les jugements portés par l'auteur nous paraissent dégagés des préjugés de race qui déforment si fréquemment les ouvrages de cette nature. On retrouve cependant, de-ci de-là, des lieux communs, par exemple, les lacunes de l'enseignement technique dans le Québec et l'attachement des ruraux "à des modes de culture vétustes". Il faudrait peut-être reviser certains de ces jugements, vrais il y a quinze ans mais qui semblent prêts d'être périmés.

R. T.

TROIS ANS DE GUERRE (1)

par Gustave Lanctôt

M. Gustave Lanctôt, archiviste du Dominion, vient de publier en une plaquette de 32 pages une revue rapide des trois premières années

de guerre. Cette revue commence par un rappel de la situation politique en Europe entre les deux guerres et des causes immédiates du conflit actuel. Vient ensuite un récit très schématisé des événements qui se sont précipités à un rythme catastrophique. L'auteur condamne la capitulation de la France; il flétrit l'attitude de Pétain et de Darlan; par contre, il glisse très légèrement sur la chute de Singapour.

On ne saurait dire que le tableau dressé par M. Lanctôt soit impartial. Il procède de l'esprit de propagande qui souffle sur la capitale. On eût aimé connaître son opinion sur les réactions fondamentales du peuple du Québec, sur les divergences profondes qui séparaient Anglais et Russes et qui ont fait sous-estimer la force des armées soviétiques; les bourdes monumentales commises par les gouvernements britannique et américain sont à peine signalées malgré qu'elles aient eu pour résultat de consolider la position d'Hitler, en Allemagne et en Europe.

Ces choses ne sont peut-être pas bonnes à dire en temps de guerre et M. Lanctôt a préféré sans doute mettre la sourdine aux ressentiments qui pourraient en découler. Ce tableau brossé à trop grands traits devra être révisé lorsque les archives de chaque nation seront accessibles, surtout celles des pays qui sont sous le joug allemand. Par contre, il contient déjà des remarques essentielles sur la valeureuse résistance des Polonais, l'héroïsme des civils Anglais et l'audace de la R. A. F. en 1940. Il demeure une synthèse, prématurée mais utile quand même, de nos trois ans de guerre.

R. T.

(1) Ducharme, Montréal, 1943.



Echos et nouvelles

Congrès d'hygiène dentaire publique

Le premier congrès d'hygiène dentaire publique sera tenu à Québec, au Château Frontenac, les jeudi, vendredi et samedi, 21, 22 et 23 octobre, sous la présidence d'honneur de l'honorable Henri Groulx, ministre de la Santé et du Bien-être social, et la présidence active du docteur Antonio Reny, diplômé en Hygiène publique, chef de la nouvelle division de l'hygiène dentaire créée récemment par l'honorable Henri Groulx.

Parmi les conférenciers, il y aura les docteurs Paul Geoffrion, professeur d'orthodontie à la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal, Jean Dallaire, Viger Plamondon et Gustave Ratté, chirurgiens-dentistes de la ville de Québec.

Au banquet qui aura lieu le samedi soir au Château Frontenac, le docteur Eudore Dubeau, doyen de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal, adressera la parole sur "l'importance de l'enseignement de l'hygiène dentaire dans les maisons d'éducation."

Depuis plusieurs années les membres de la profession dentaire demandaient l'organisation d'un département d'hygiène dentaire par le gouvernement de la province de Québec, comme la chose existe depuis longtemps dans la province d'Ontario, et ils sont bien reconnaissants à l'honorable Henri Groulx qui l'a établie dans son département. Ils lui offrent leurs plus sincères remerciements.

Fondation Rougier.

M. Louis-Philippe Bouthiller, licencié ès sciences, attaché au laboratoire de Nutrition de la Faculté des Sciences, a été doté d'un octroi provenant de la Fondation Rougier & Frères de Montréal, pour lui permettre de poursuivre ses études en Chimie biologique à l'université de l'Illinois.

Lauréat du Concours littéraire.

M. Gustave Lanctôt, M. S. R. C., a obtenu le premier prix de la section des Sciences morales et politiques du concours littéraire et scientifique du gouvernement de la province pour 1943. L'ouvrage primé s'intitule: **Les Cana-**

diens français et leurs voisins du sud; c'est une œuvre écrite en collaboration.

Collation solennelle des grades

A sa dernière réunion, la Commission des Etudes de l'Université a décidé qu'il y aurait une collation solennelle des grades pour les diplômés de l'année universitaire 1942-1943. Cette collation tiendra lieu de celle qui aurait dû se faire le printemps dernier. La date a été fixée au 4 novembre prochain.

Banquet de l'ASEP.

L'Association des Anciens Elèves des Sciences Sociales organise pour le samedi 23 octobre, à 6 h. 30, au Cercle universitaire, un dîner que présidera l'honorable Hector Perrier. A l'issue de ce dîner, M. Henri T. P. Binet, du Bureau international du Travail, parlera de "L'organisation internationale du travail".

Les membres de l'ASEP peuvent dès maintenant retenir leurs billets en s'adressant au secrétariat de la Faculté des Sciences sociales à l'Université.

Initiative de Polytechnique.

Une nouvelle section d'aéronautique a été inaugurée à Polytechnique lors de la reprise des cours, réalisant ainsi un projet longuement mûri. Le programme des nouveaux cours est enseigné en quatrième et cinquième années d'études. Il comprend des cours d'aéronautique générale, de construction d'avions, de mécanique du vol, de résistance et de stabilité des constructions aéronautiques, de métallurgie des métaux et alliages légers, sur la fabrication des moteurs d'avions, l'aménagement et la construction d'aéroports, ainsi que des leçons de technologie, des plastiques et contre-plaqués, etc.

L'enseignement théorique sera complété par des exercices pratiques dans certains ateliers, des visites d'inspection dans les avionneries et des exécutions de projets sous la direction des professeurs.

L'enseignement de l'aéronautique marque une nouvelle étape dans le développement de Polytechnique, il aidera notablement à la préparation d'ingénieurs canadiens français dé-

stieux de prendre part aux immenses développements qui se font dans cette industrie.

À la Faculté de Médecine

Le Dr Hector Sanche a été nommé professeur titulaire de la chaire d'obstétrique et le Dr Rosario Fontaine a été nommé professeur titulaire de médecine légale et de toxicologie.

Me Roger Brossard.

Le ministre provincial du Travail, l'honorable Edgar Rochette, vient de nommer notre confrère Roger Brossard président du tribunal d'arbitrage dans le conflit qui met aux prises l'administration municipale et certaines catégories d'employés. Me Brossard, déjà spécialisé dans les questions ouvrières, il donne des cours de droit industriel à la Faculté des Sciences sociales, est tout à fait qualifié pour ce poste et les chefs des parties en présence se sont d'ailleurs déclarés satisfaits du choix du ministre provincial.

Me Horace Mélançon, N. P.

Me Horace Mélançon (Droit 1923), notaire, à Verdun, a été élu président de l'union des Ligues de Propriétaires de la province.

Bourse Des Bergers-Bismol.

Le laboratoire Des Bergers-Bismol a octroyé une bourse de recherches de 800 dollars au laboratoire de Physiologie de la Faculté de Médecine. Mlle Monique Girouard, licenciée ès sciences, est titulaire de cette bourse; elle fait des recherches sur l'anesthésie, dirigée par le docteur Eugène Robillard.

M. Vianney Legendre.

M. Vianney Legendre, maître ès-sciences, attaché à l'Institut de biologie de l'Université de Montréal et membre de l'Office de Biologie du gouvernement provincial, a été nommé directeur de la station de pisciculture de Taoussac.

L'A. G. D. U. M. adresse ses félicitations aux heureux titulaires et lauréat.

À la Faculté de Pharmacie.

L'Office provincial des Recherches scientifiques a accordé quatre bourses de recherches à des diplômés de la Faculté de Pharmacie. Ces recherches porteront sur l'étude pharmacologique de quelques plantes régionales ainsi que sur l'étude des acides aminés dérivant de protéines diverses. Les travaux seront poursuivis sous la direction de M. Jules Labarre, professeur de Chimie biologique et de Pharmacodynamie.

Cours pour les aspirants officiers.

La Faculté des Sciences de l'Université de Montréal a inauguré le 13 septembre dernier des cours pour futurs officiers de l'armée. Les élèves, au nombre de 102, sont sous le commandement du capitaine Paul Beauchamp et se répartissent en deux groupes; le groupe junior, qui suit un programme du niveau de celui de l'année préparatoire et le groupe sénior, versé avec les étudiants réguliers du certificat de M. P. C. N. pour les matières de mathématique et de physique.

Le programme de ces cours comprend les sciences fondamentales: mathématiques, physique, chimie et les matières spéciales: géographie de l'Europe, géologie, météorologie et climatologie, étude des moteurs à combustion interne, anglais, théorie militaire, géométrie descriptive, dessin industriel et arpentage. Ces étudiants sont pourvus de répétiteurs qui dirigent leurs études et donnent des explications individuelles.

Dans l'immeuble universitaire on a préparé des locaux spéciaux pour ces étudiants: des salles de lecture, une bibliothèque, une salle de récréation, des dortoirs, etc. Les repas se prennent au réfectoire de l'Université.

Voici une liste, peut-être incomplète, du personnel enseignant:

LEVEILLE, Arthur, B. A., Honours in Mathematics (London), professeur titulaire de mathématiques, doyen et directeur des études à la Faculté des Sciences.

ROBILLARD, Abbé Henri, B. A., L. Sc., professeur agrégé de physique générale.

DEMERS, Joseph, B. A., L. Sc., professeur agrégé de physique générale, sous-directeur de l'institut de physique.

BELAIR, Raymond, B. A., L. Sc., chim., M. Sc., A. C. I. C., chargé de cours en physique.

MORIN, Père Léo, c. s. c., Lic. Th. et Ph., L. Sc. (Laval), chargé de cours en Minéralogie-Géologie, directeur du département de géologie.

TANGHE, Raymond, D. S. P., officier d'Académie, professeur à la Faculté des Sciences Sociales, chargé de cours en Géographie Physique.

BIRCH, Thomas-A. M. A., Honours School of English (Leeds, Eng.), docteur en pédagogie (Montréal).

DELORME, Joachim, B. A., D. Sc. (Montréal).

BROSSARD, Roland, Géométrie descriptive.

Direction: BARIL, Dr Georges, M. D. officier d'Académie, B. A., D. Sc., Certif. Et. Sup. Ch. (Paris), F. C. I. C., secrétaire de la Faculté des Sciences, professeur titulaire de chimie.

Liste des membres du C. E. O. C. qui ont permuté à l'armée active ou de réserve durant septembre.

Rang	Noms
Cdt.	FELTEAU, Léo A.,
Sgt.	BEIQUE, Louis-J.,
Cdt.	BELISLE, Laurent,
Cdt.	JETTE, Maurice, J.,
Cdt.	LALANDE, Jean-R.,
Cdt.	NOEL, Raymond, E.,
Sgt.	VAILLANCOURT, Paul,
Cdt.	CARRIERE, Lauréan,
Cdt.	DESPATIES, Claude,
Cdt.	DUBOIS, Germain,
Cdt.	DUROCHER, André,
Cdt.	GIROUX, Joseph-H.-R.,
Cdt.	MAILLET, Fernand,
Cpl.	NADEAU, Guy-M.,
Cdt.	RENAUD Paul,
Cdt.	ROCHON, Harry-J.,
Cdt.	BORDELEAU, Jean-Marc,
Cpl.	BOURGAULT, Jean-Marie,
Cdt.	DUPIRE, Jacques,
Cdt.	FORTIN, Bruneau-M.,
Cdt.	GAUTHIER, Jean-Charles,
Cdt.	JUNEAU, Pierre-L.
Cdt.	LEFEBVRE, Roger,
Cdt.	MORENCY, Charlemagne-G.
Cdt.	NOLIN, Gaétan-Gaston,
Cdt.	ROBILLARD, Jules,

Nécrologie

Me Charles-Aimé Goyette, C. R.

Me Charles-Aimé Goyette, C. R. (Droit 1899) est décédé à l'âge de 69 ans. Né dans les Cantons de l'Est, Me Goyette avait fait ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe et ses études de Droit à l'Université Laval.

Docteur J.-Alfred Mousseau.

Le Dr Mousseau, professeur titulaire à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, est décédé à l'âge de 55 ans. Après avoir terminé ses études classiques au Séminaire de Valleyfield, il avait étudié la médecine à l'Université de Montréal et en 1925, il avait été reçu docteur en médecine de l'Université de Paris. Pendant quatorze ans le docteur Mousseau avait été attaché à l'hôpital Notre-Dame avant de passer à l'Hôtel-Dieu. Il avait été président de l'Union médicale et délégué du gouvernement au congrès médical de Bruxelles en 1935. Il était membre fondateur de la Société de gastro-entérologie de Montréal, membre titulaire de la Société internationale de gastro-entérologie et membre du Collège royal des Médecins du Canada.

L'A. G. D. U. M. présente ses vives condoléances à la famille des disparus.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
 J.-Charles Anderson, L.I.C.
 Roméo Carle, L.S.C., C.A.
 A Dagenais, L.S.C., C.A.
 Delphis Clatroux, L.S.C., C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
 Plateau 9709

Derniers devoirs...

— Laissez-nous vous assister dans vos derniers devoirs envers ceux qui partent. Nos conseils sont basés sur l'expérience.

Salons mortuaires — Service d'ambulance

GEO. VANDELAC

Fondé en 1890 Limitée

G. VANDELAC, Jr. — Alex. Gour

120 est. rue Rachel Montréal — Belair 1717

BERNARD BERNARD
DENIS TREMBLAY
 (CORPORATION GENERALE
 de RECOUVREMENT et de CREDIT)

Licenciés en vertu de la Loi
 des Agents de Recouvrement

Recouvrements et Achats de
 Comptes - Garantie de \$5,000

10 ouest, RUE SAINT-JACQUES — Plateau 3011

ROUGIER FRÈRES
Produits Pharmaceutiques Spécialisés
 350, RUE LE MOYNE
 MONTRÉAL

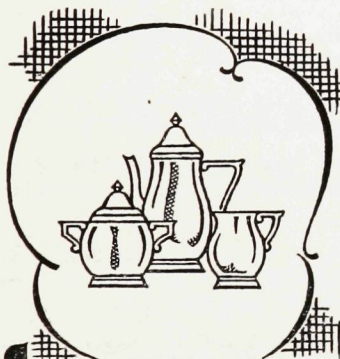
**Crédit Foncier
 Franco-Canadien**

PRETS
 HYPOTHECAIRES
 5, RUE ST-JACQUES EST
 SIEGE SOCIAL
 MONTREAL



Succursales : Québec — Toronto
 Winnipeg — Regina
 Edmonton — Vancouver.

(Propriétés à vendre)



**ARGENTURE
 D'ORURE**

Pour la réparation
 consultez une maison
 responsable.

32 années d'expériences.
 Plaqueur durant
 20 ans pour la maison
 HENRY BIRKS

Appelez HA. 8775
 967, boul. St-Laurent
 Montréal

J. Henri Achim

**CHARTRE, SAMSON, BEAUVAIS
 GAUTHIER & CIE**

Comptables — Chartered Accountants

MONTREAL

QUEBEC

ROUYN

Wilfrid Clermont

LIMITEE

MARCHANDS

DE

FOURRURES

EXCLUSIVES

1604, RUE SAINT-DENIS

MONTREAL

TEL. LANCASTER 2331



Maurice Clermont
 Rodolphe Clermont



Les diplômés écrivent

La liste ci-dessous représente la compilation des seules revues que nous recevons. Il est donc possible que des lacunes s'y trouvent; nous nous excusons auprès des diplômés, auteurs d'articles dont nous n'aurions pas fait mention et serions heureux, en ce cas, de publier dans le prochain numéro les rectifications nécessaires.

LA REDACTION

ANGERS, (F. A.): "Le budget fédéral de 1943". **L'Actualité Economique**, juin-juillet, 1943.

ANGERS, (F. A.): "Notes d'un rédacteur". **L'Action Nationale**, août-septembre 1943.

ARCHAMBAULT, (Jean): "Les Fiançailles d'Anne de Noué". **Relations**, septembre 1943.

BOURGOIN, (Louis): "Histoire des Techniques de Guerre". **Revue Trimestrielle Canadienne**, septembre 1943.

COTE, (Fernand): "Réflexions (en contemplant les cartes géographiques de l'Amérique et du Canada)". **Les Annales térésiennes**, juillet 1943.

CYR, (René): "Sources d'approvisionnement en eau au point de vue de localisation et contamination". **Bulletin sanitaire, P. Q.**, mai-juin 1941.

CYR, (René): "Water Supply Problems in City of Longueuil". **Engineering & Contract Record**, June 1941.

DELORME, (A.): "D'abord sauvegardons nos vocations". **Le Séminaire**, septembre 1943.

DESY, (Jean): "Poèmes de Manuel Bandeira". **Américaine Française**, septembre 1943.

DUFRESNE, (Eugène): "Deux cas de nanisme". **L'Union Médicale du Canada**, septembre 1943.

DUGAL, (L. P.) LEBLOND, (C. P.) et A. Desmarais: "Effet de l'ablation partielle du foie sur la résistance au froid et à la chaleur". **Revue Canadienne de Biologie**, août 1943.

DUHAMEL, (Roger): "L'amendement à la constitution canadienne". **L'Action Nationale**, août-septembre 1943.

DUHAMEL, (Roger): "La sagesse de Montaigne". **L'Ecole canadienne**, septembre 1943.

GELINAS, (Henri): "La pneumonie atypique (à virus)". **L'Union Médicale du Canada**, septembre 1943.

GENDREAU, (J.E.) et PINSONNEAULT, (G): "Considérations sur les formes pathologiques de l'ostéoclasie et les manifestations cliniques de l'ostéite fibreuse, avec quinze observations personnelles". **L'Union Médicale du Canada**, septembre 1943.

GUENETTE, (René): "La belle profession I". **L'Ecole canadienne**, septembre 1943.

LAROSE, (Alfred-F.): "Un message aux Acadiens". **L'Ecole canadienne**, septembre 1943.

LEBEL, (Paul): "La Pipe-Line de Portland à Montréal". **Revue Trimestrielle Canadienne**, septembre 1943.

LESAGE, (Albert): "Le centenaire de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal". **L'Union Médicale du Canada**, septembre 1943.

LOUIS-MARIE, (Père): "Description et affinités de la Silicaire". **La Revue d'Oka**, septembre-octobre 1943.

LOUIS-MARIE, (Père): "A travers les sciences". **La Revue d'Oka**, septembre-octobre 1943.

LOUIS-MARIE, (Père): "Gazette des Etudiants (Miettes d'histoire)". **La Revue d'Oka**, septembre-octobre 1943.

LOUIS-MARIE, (Père): "Autour d'un Cinquantenaire". **La Revue d'Oka**, juillet-août 1943.

LOUIS-MARIE, (Père): "La salicaire dans la commune de la Baie du Febvre". **La Revue d'Oka**, juillet-août 1943.

PICARD, (Roger): "Le conflit des doctrines économiques en France à la veille de la guerre". **L'Actualité Economique**, août-septembre 1943.

PICARD, (Roger): "L'enseignement de l'Histoire". **Amérique Française**, septembre 1943.

PLOUFFE, (Dr. Adrien): "La richesse vivante". **L'Ecole canadienne**, septembre 1943.

RENAUD, (G.): "L'agronome et le commerce". **La Revue d'Oka**, septembre-octobre, 1943.

ROBILLARD, (Eugène): "Elie-Georges Asselin". **Revue Canadienne de Biologie**, août 1943.

ROLLAND, (Frère, S. C.): "La méthodologie de l'anglais". **L'Ecole canadienne**, septembre 1943.

LISEZ
ET
FAITES LIRE
LA



REVUE CANADIENNE DE BIOLOGIE

Éditée par l'Université de Montréal

VOUS SEUL
pouvez faire de votre demeure
UN FOYER

. . . mais nous pouvons vous
aider en vous offrant un choix
agréable, exclusif et profitable
à des conditions conformes à
votre budget.

LE MAGASIN A RAYONS
QUI A TOUJOURS GRANDI

MESSIER *Limitée*

1480-90, rue Mt-Royal Est. — Téléphone : FAIrk 3541

Pour votre

Laboratoire

APPAREILS

VERRERIE

REACTIFS

..

Adressez-vous à

**Canadian Laboratory
Supplies, Limited**

403, ouest, ST. PAUL,
MONTREAL, QUEBEC

Les plus grands spécialistes de fourrures au détail du Canada
depuis plus de soixante ans

CHAS DESJARDINS & CIE
LIMITÉE

FRANÇOIS DESJARDINS, Président et propriétaire

1770, St-Denis, Montréal

HArbour 8191



MARquette 9473*

• POUR VOTRE PROTECTION
EXIGEZ L'AUTHENTIQUE

Dent - Acryl

Dépôt Dentaire de Montréal Limitée

934 EST, RUE STE-CATHERINE • EDIFICE BANQUE D'EPARGNE • Suite 205 • MONTREAL
SUCCURSALE • 229, BLVD CHAREST • QUEBEC • Téléphone 3-0613

J.-O. GIROUX

Optométriste-Opticien diplômé
Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de
MM. A. Philie, J.-A. Allaire, G. Laurier, O.O.D.
Lunetterie et verres optalmiques

Bureaux chez

Dupuis Frères
LIMITÉE



Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Spécialité : Téléphone : HA. 5544
Examen de la vue
Ajustement de verres

PHANEUF — MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1787, RUE SAINT-DENIS MONTREAL
(Tout près de la rue Ontario)

BISCUITS

CONFISERIES

DAVID & FRERE

LIMITEE

Téléphone
AMherst 2115*

1930, RUE CHAMPLAIN
MONTREAL

C'EST LE TEMPS DE LIRE

LE DEVOIR

DE LE FAIRE LIRE...

Le "Devoir" fournit les indications les plus précises, les plus abondantes possible sur les événements contemporains. Il donne son avis avec toute franchise :

Lisez le "Devoir" et faites-le lire. — 3 sous le no.

Par la poste, en dehors de Montréal et de sa banlieue, \$ 6.00 par année. Aux Etats-Unis \$ 8.00; dans les autres pays, \$ 10.00.

Adressez toute la correspondance au "Devoir", Service du tirage, 430, rue Notre-Dame (est), à Montréal, Canada.

265, rue Ste-Catherine est
Tél. LA. 6702 — Montréal

Tait-Favreau, Ltée

LORENZO FAVREAU, c.o.d.

Président-Propriétaire

Examen de la vue Verres Correcteurs

et assistants
Optométristes - Opticiens
Bacheliers en Optométrie

6898, rue St-Hubert
Tél. CA. 9344
MONTREAL

VOUS EST-IL ARRIVE de penser en nommant un particulier comme votre exécuteur testamentaire que :

Vous exposez à toutes sortes d'éventualités ceux qui vous sont chers;

La maladie ou la mort peut l'empêcher de remplir ses fonctions;

Il peut ne pas toujours disposer du temps nécessaire pour l'administration efficace de votre succession;

Celui qui lui succédera pourra ne pas avoir la compétence et l'impartialité voulues;

En désignant le "SUN TRUST" pour exécuter vos volontés, auquel vous pouvez adjoindre un parent ou ami, vous vous assurez :

SECURITE — COMPETENCE — PERMANENCE
IMPARTIALITE

Le SUN TRUST Limitée

Arthur Vallée, C.R., LL.D., président

Hervé Prévoist,
directeur général

Gérard Favreau,
secrétaire

Succursale

Siège social

132, St-Pierre
QUEBEC

10 ouest St-Jacques
MONTREAL

Un service national électrique

Dans le vaste établissement de la Northern Electric à Montréal sont centralisés les services de fabrication et de distribution de la Compagnie — des services variés dans leur caractère, importants par l'étendue de leurs ramifications et toujours parfaite — ment adaptés aux problèmes nouveaux qui se présentent sans cesse. Qu'il s'agisse d'équipement requis pour produire, transformer, distribuer ou consommer de l'électricité — pour fins industrielles, commerciales, résidentielles ou autres — on trouve tout ce qu'il faut dans n'importe laquelle des vingt-trois succursales de la compagnie, toutes situées dans les centres les plus importants du Dominion.

Northern  Electric
COMPANY LIMITED



QUALITE & SERVICE

P.-E. PAQUETTE

ANGLE ST-HUBERT & DULUTH

Téléphone FRontenac 0302

ESSENCE — HUILE A MOTEUR

MISE AU POINT DU MOTEUR

GRAISSAGE — SERVICE DE BATTERIES

Tél. CRescent 4768

Soir : { CR. 3646
DO. 7919

LA PLOMBERIE NATIONALE Enrg.

REPARATIONS ET AMELIORATIONS

Service rapide — Jour et nuit.

ADELARD HUDON & FILS, prop.

119 OUEST, RUE ST-VIAEUR



Attention à la carie dentaire

Depuis que la chirurgie dentaire existe, nombre de savants se livrent à l'étude des causes de la carie dentaire. D'aucuns prétendent que cette déficience provient d'un manque de calcification. Quoiqu'il en soit, on sait pertinemment aujourd'hui qu'une dent mal calcifiée est très susceptible de se carier. Or la calcification et la formation des dents sont deux des phénomènes concurrents. On peut donc affirmer que chez l'enfant et l'adolescent, la décalcification est la cause principale de la carie dentaire. Il apparaît dès lors essentiellement important de prévenir ce phénomène déplorable. Une diète appropriée le permet. La mauvaise nutrition est une des causes principales de la carie dentaire. Les diététiciens conseillent les aliments suivants : le lait et ses dérivés, les légumes et les fruits, l'huile de foie de morue. Si vos enfants absorbent en quantité suffisante le calcium et les vitamines contenus dans le lait et ces autres aliments, leur organisme recevra la dose requise de calcium, ce qui assurera la formation de leurs dents. Vous n'aurez plus alors qu'à leur faire subir chez votre chirurgien-dentiste, un examen médical périodique de la bouche et ils garderont toute leur vie une dentition saine s'ils suivent les conseils que leur donnera cet expert.

DIVISION DE L'HYGIENE DENTAIRE

Le ministère de la Santé et du Bien-Etre social

Docteur Jean Grégoire
sous-ministre

Honorable Henri Groulx
ministre

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'encouragement à la musique compte au nombre des fonctions principales du Secrétariat de la Province de Québec.

Aux bourses d'études à l'étranger et aux subventions versées à certaines sociétés musicales, il a ajouté la création d'un Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, où tous les avantages possibles sont offerts aux Canadiens désireux de se perfectionner.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, 1700, rue St-Denis, Montréal.

JEAN BRUCHESI
sous-ministre

HECTOR PERRIER
ministre

La Pharmacie Paul Lippens, sise 3450 Saint-Denis, entre Sherbrooke et Carré Saint-Louis, a été fondée le 24 juin 1942, par Paul Lippens, bachelier-ès-arts, diplômé en Bactériologie Générale ((Faculté de Médecine)), bachelier et licencié en Pharmacie, bachelier en Optométrie.

PHARMACIE D'ORDONNANCES

ENTIEREMENT DEVOUEE A LA PROFESSION MEDICALE

OFFICINE DE PHARMACIE

Prescriptions

Harbour

9185

LABORATOIRE DE BIOLOGIE

Analyses

Nous envoyons chercher vos ordonnances partout en ville — Toute commande postale reçoit une attention immédiate — Nos prix sont les plus bas possible.



PAUL LIPPENS

B. A., B. D., B. PHM L., B. A. O., O. D.

Spécialiste en Prescriptions

MONTREAL

